



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 895.831

Classif. Internat. : **B65H**Mis en lecture le : **30-05-1983**

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu le procès-verbal dressé le 4 février 19 83 à 11 h. 31
 au greffe du Gouvernement provincial de Liège;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à* Mr. Roger DUMONT
 10 Grand-Place, 4850 Ensival,

repr. par l'Office de Brevets E. Dellicour à Liège,

un brevet d'invention pour : Dérouleuse, particulièrement pour fil de
 fer barbelé

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 28 février 1983

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur

L. SALPÊTEUR

09501



Mémoire descriptif déposé à l'appui d'une demande de

B R E V E T D ' I N V E N T I O N

au nom de :

Roger DUMONT

pour :

"Dérouleuse, particulièrement pour fil de fer barbelé".

- 2 -

La présente invention concerne un appareil facilitant le déroulement de fils ou câbles appelé dérouleuse.

Il existe déjà différents types de dérouleuses mais plus spécialement adaptées à des câbles électriques ou téléphoniques. L'invention vise particulièrement le déroulement d'un fil de fer barbelé, dont le maniement est dangereux et où un problème se pose du fait que le centre de la bobine formée par le fil de fer barbelé enroulé est traversé par l'extrémité interne dudit fil, celle-ci empêchant le passage d'un tambour de dérouleuse ayant un diamètre adapté à celui de la bobine de fil de manière à obtenir un déroulement aisé et correct.

Pour résoudre ce problème il a paru avantageux suivant l'invention de créer une dérouleuse caractérisée en ce qu'elle est constituée de deux flasques portant chacun sur leurs faces se faisant vis-à-vis un tronçon de tambour traversé par un bout d'arbre faisant saillie de part et d'autre de son tronçon de tambour, une liaison entre les bouts d'arbre étant prévue de manière telle que les deux tronçons de tambour sont assemblés pour former le support de la bobine en laissant un vide entr'eux.

Suivant l'invention la dérouleuse est pourvue de moyens d'assemblage et de mise à distance des éléments de tambour pour permettre le montage de bobines de largeurs différentes.

Suivant l'invention encore la dérouleuse est pourvue de moyens pour le montage à l'arrière d'une remorque, sur le bras de relevage d'un tracteur ou encore sur roues

de support.

L'invention est décrite maintenant avec plus de détails sur la base des dessins schématiques annexés, dans lesquels :

Figure 1 est une vue en élévation d'une dérouleuse réalisée conformément à l'invention ;

Figure 2 une vue analogue à celle de la figure 1, les deux éléments de la dérouleuse étant désassemblés ;

Figure 3 une vue analogue à celle de la figure 1 à échelle réduite, la dérouleuse étant montée sur son support, et

Figure 4 une coupe par 4-4 de la figure 3.

Comme on le voit aux dessins un appareil permettant le déroulement de fil de fer barbelé ou dérouleuse suivant l'invention est constitué de deux flasques 1, 2 portant chacun sur leurs faces se faisant vis-à-vis un tronçon de tambour 1', 2' traversé par un bout d'arbre. Ces bouts d'arbre font saillie de part et d'autre de leur tronçon de tambour, c'est-à-dire d'une part en 3, 4 à l'intérieur de la dérouleuse proprement dite et d'autre part en 5, 6 à l'extérieur de celle-ci.

Le bout d'arbre 3 est creux et le bout d'arbre 4 se prolonge à l'intérieur de la dérouleuse par un tronçon 4' dont le diamètre correspond au diamètre interne du bout d'arbre 3. La portion externe de bout d'arbre 5 comme la portion interne de bout d'arbre 4' portent des perforations 7, respectivement 7', destinées à venir en correspondance pour permettre le placement d'une goupille de blocage 8.

Chaque tronçon de tambour présente vers sa périphérie deux perçages longitudinaux 9, répartis diamétralement, un tirant 10 destiné à l'assemblage des deux éléments 1, 1' - 2, 2' de la dérouleuse se logeant dans les perçages correspondants.

A la jonction des tronçons de tambour avec leur flasque sont prévus des coins soudés 11 pour le calage de la bobine en vue de la tension du fil.

Les parties des bouts d'arbre saillant vers l'extérieur 5,6 sont conformés de manière à pouvoir monter la dérouleuse à l'arrière d'une remorque ou sur des roues de support.

La dérouleuse peut encore être montée sur le bras de relevage d'un tracteur, lorsqu'elle est associée à un châssis support 12 tel que représenté dans les figures 3 et 4. Le châssis 12 comporte des bouts d'arbre 13 venant s'adapter au bras de relevage et des logements 14 pour les bouts d'arbre 5,6 de la dérouleuse.

Un dispositif d'encliquetage est prévu pour tendre le fil à l'enroulement et au déroulement, la roue à cliquet 6' étant prévue sur le bout d'arbre 6.

Pour le montage d'une bobine de fil de fer barbelé sur la dérouleuse, il faut - celle-ci étant désassemblée - poser la bobine sur le tronçon de tambour 2' et insérer le bout d'arbre 4' dans le bout d'arbre 3, jusqu'à ce que la bobine vienne buter ou presque contre le flasque 1 du tronçon de tambour 1'. On place alors la goupille 8 dans les trous 7 correspondants.

Pour assembler les deux éléments de la dérouleuse, on glisse les tirants 10 dans les perforations 9 du tronçon de tambour 2' et dans les perforations 9 de l'autre tronçon 1' et on les fixe par des écrous 15.

La dérouleuse se présente alors comme montrée dans la figure 1, avec un espace entre ses deux tronçons de tambour permettant malgré son fil interne d'extrémité le placement d'une bobine sur un tambour (1',2') de diamètre correspondant.

Une dérouleuse suivant l'invention permet le montage facile et simple de n'importe quelle bobine de fil, particulièrement de fil de fer barbelé. Le déroulement s'effectue aisément, sans effort. La tension du fil est maintenue régulière et il est possible aussi bien de rebobiner ou d'enrouler que de dérouler.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Dérouleuse, particulièrement pour fil de fer barbelé en bobine, caractérisée en ce qu'elle est constituée de deux flasques portant chacun sur leurs faces se faisant vis-à-vis un tronçon de tambour traversé par un bout d'arbre faisant saillie de part et d'autre de son tronçon de tambour, une liaison entre les bouts d'arbre étant prévue de manière telle que les deux tronçons de tambour sont assemblés pour former le support de la bobine en laissant un vide entr'eux.
2. Dérouleuse suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le bout d'arbre d'un des tronçons de tambour est creux et possède un diamètre interne légèrement supérieur au diamètre externe du bout d'arbre de l'autre tronçon de tambour pour permettre l'insertion dudit bout d'arbre dans le premier bout d'arbre, un moyen de blocage étant prévu au-delà du flasque correspondant pour maintenir le bout d'arbre interne dans le bout d'arbre externe à une distance choisie tout en laissant un espace entre les deux tronçons de tambour.
3. Dérouleuse suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens d'assemblage et de mise à distance des deux flasques avec leur élément de tambour.
4. Dérouleuse suivant la revendication 3, caractérisée en ce que les moyens d'assemblage et de mise à distance sont constitués par deux perçages longitudinaux répartis diamétralement sur la périphérie de chaque tronçon de tambour et par deux tirants destinés chacun à se loger dans les perçages correspondants des deux tronçons de tambour.
5. Dérouleuse suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'au moins un des tronçons de tambour porte à la jonction avec son flasque un ou plusieurs coins soudés pour le calage de la bobine en vue de la tension du fil.
6. Dérouleuse suivant l'une quelconque des revendica-

tions 1 à 5, caractérisée en ce que la saillie des bouts d'arbre en dehors des flasques, plus précisément en dehors du tambour proprement dit, est prévue de manière à permettre la pose sur le bras de relevage d'un tracteur, respectivement à servir d'essieu pour une roue de support.

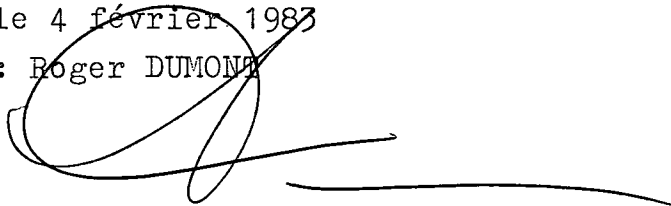
7. Dérouleuse suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'elle est associée à un châssis support pourvu de moyens pour le montage à l'arrière d'une remorque.

8. Dérouleuse suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que la saillie d'un des bouts d'arbre en dehors de son flasque, plus précisément en dehors du tambour proprement dit, et le châssis support portent un encliquetage destiné à tendre le fil.

9. Dérouleuse, particulièrement pour fil de fer barbelé en bobine, telle que décrite ci-dessus et représentée aux dessins annexés.

Liège, le 4 février 1983

P. pon : Roger DUMONT



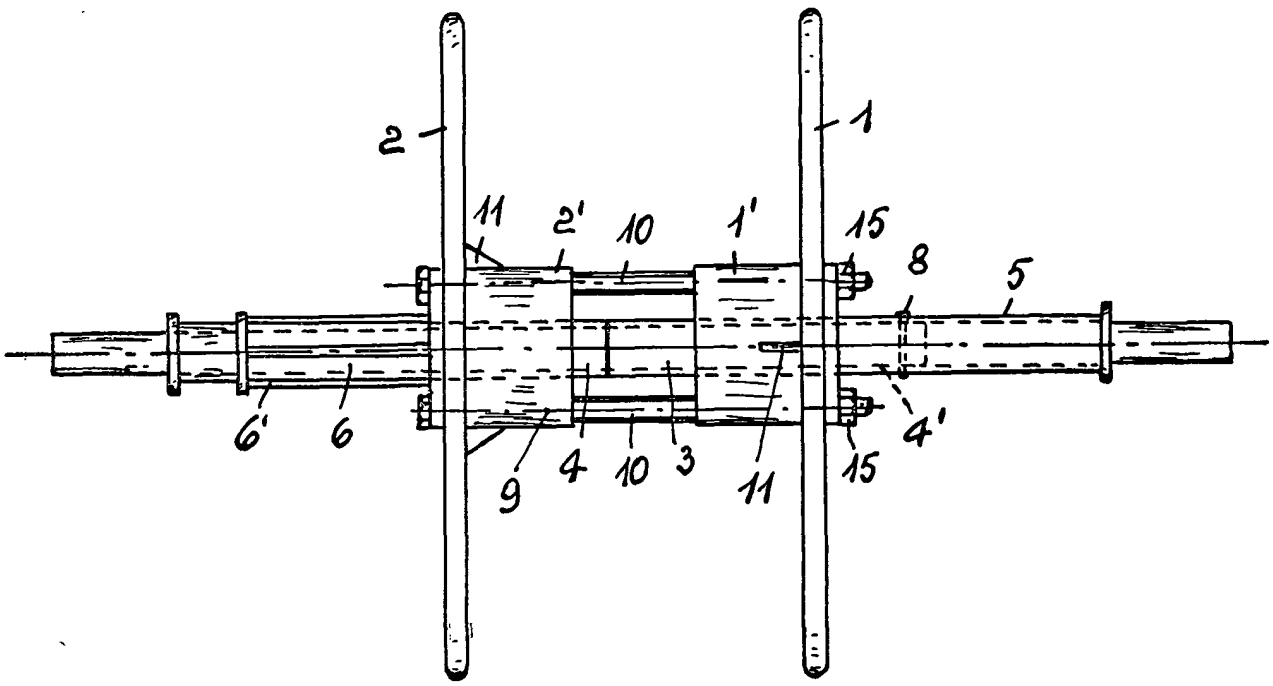


FIG.1

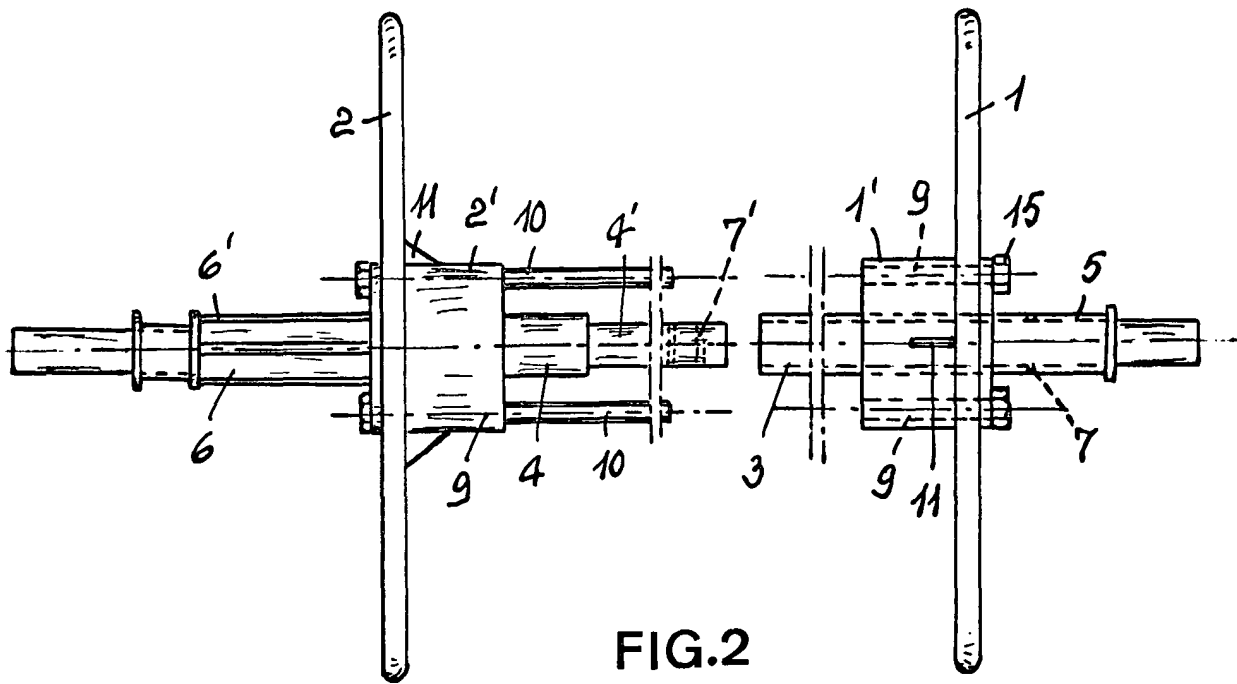


FIG.2

Liège, le 4 février 1983

P. pon : Roger DUMONT

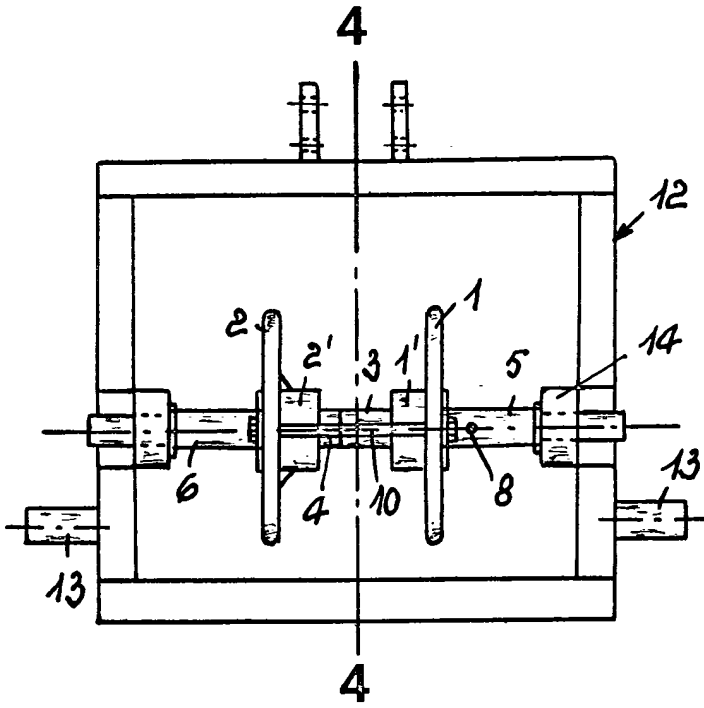


FIG.3

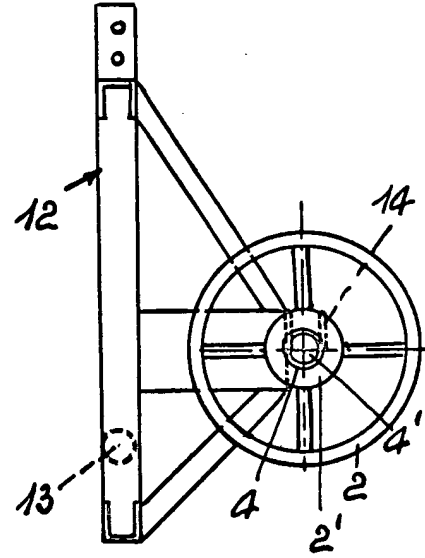


FIG.4

Liège, le 4 février 1983

P. pon : Roger DUMONT